

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°55/2025****OBJET : ACCEPTATION D'UN DON – TABLEAU**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	22
Excusés :	5
Pouvoirs :	3
Votants :	25

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi treize octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le sept octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Chantal NIOT, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Martine LIPUMA, Joëlle BOUHELIER, Daniel DIB, Eric ROMAN, Emilie GAGLIOLO.

PROCURATIONS : Martine LIPUMA a donné pouvoir à Christine VAUTRIN,
Joëlle BOUHELIER a donné pouvoir Jean-Marie ROUAN
Eric ROMAN a donné pouvoir à Jeannot MANCINI

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que Monsieur Nikolaus Von der Assen a souhaité offrir à la Commune un croquis intitulé « vue de la Mairie de Châteauneuf » d'une valeur de 150€.

Monsieur Von der Assen est un peintre allemand spécialisé dans les paysages. Il utilise la technique Artist pen (Fine liner) sur papier Aquarelle satine.
Il habite sur la Commune de Châteauneuf depuis 32 ans et y réside 6 mois dans l'année.

Par la présente délibération, l'œuvre sera intégrée dans le patrimoine communal.

Le Maire propose au conseil municipal :

D'ACCEPTER le don de ce tableau de Monsieur Nikolaus Von der Assen d'une valeur de 150€ ;

DE REMERCIER grandement le donateur pour cette œuvre artistique ;

D'INTEGRER cette œuvre à l'inventaire de la commune



Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

ACCEPTE le don de ce tableau de Monsieur Nikolaus Von der Assen d'une valeur de 150€ ;

REMERCI grandement le donateur pour cette œuvre artistique ;

INTEGRE cette œuvre à l'inventaire de la commune ;

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 16 OCT. 2025
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 16 OCT. 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.